



DECLARATION LIMINAIRE DU CHS CT DU 07/05/2020

Monsieur le président du CHS CT,

Nous sommes à la veille du dé-confinement prévu. Toutes les énergies devraient être mobilisées pour organiser, rassurer, anticiper, bref limiter au maximum les risques pour celles et ceux qui doivent reprendre le chemin du travail la semaine prochaine.

Et c'est le moment choisi par la DGFIP pour produire les fameuses modalités d'application de l'ordonnance du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail, de congés....etc

Cela faisait des semaines qu'on attendait la déclinaison de cette ordonnance sur les congés à la DGFIP ! Cela faisait des semaines que les syndicats dénonçaient le caractère injuste de cette ordonnance !

Car on craignait le pire, on connaît la maison pour ses usines à gaz et ses supplices byzantins, le moins que l'on puisse dire est que nous n'avons pas été déçus !!

L'intersyndicale de l'ORNE condamne une nouvelle fois le caractère injuste de ces ordonnances. Nous vous rappelons que plusieurs recours ont été déposés par les organisations syndicales de la DGFIP, dans l'attente de décisions, nous demandons la suspension de son application.

A l'ordre du jour de ce CHS-CT, le dé-confinement.

Tout d'abord, sur la forme et les conditions de la tenue de cette instance, nous regrettons les points suivants :

- la tenue de cette instance en audio-conférence : nous sommes conscients de la crise que nous traversons, le format de cette réunion n'en reste pas moins peu pratique pour favoriser les échanges.
- la communication tardive des documents de travail : ceux-ci nous ont été communiqués le 6/05/2020 à 12h40. Là aussi, nous sommes conscients des difficultés de la DGFIP. Pour autant, le temps imparti pour préparer avec sérieux cette réunion est plus que restreint pour les représentants du personnel.
- l'absence de communication aux organisations syndicales du plan de continuité d'activité malgré leur demande, avec les missions prioritaires, et les effectifs pour assurer celles-ci. En effet, pour discuter sur un PRA, il aurait été bien utile de disposer du PCA.
- la non affectation de l'agent de prévention, en mission prioritaire.

Ensuite, les documents transmis aux organisations syndicales appellent les observations suivantes :

- l'absence des plans des locaux : les aménagements nécessaires pour accueillir en toute sécurité sont prévus dans les documents de travail mais sont indisponibles pour être vérifiés.

- le nombre de collègues attendus par mission dans les services, en présentiel, en télétravail et en ASA dès la semaine prochaine est absent des documents de travail. Ces éléments ont été demandés aux Chefs de services et aux Chefs de postes. Ils sont donc en votre possession.
- l'absence de date mentionnée dans les documents de la possibilité de visite de site par les membres du CHS-CT.

Nous exigeons dès la semaine prochaine, dans le respect des mesures de prévention et de sécurité, la visite des sites du département par les acteurs de prévention et les membres du CHS-CT.

Enfin, nous regrettons le manque de moyens mis à disposition des agents aussi bien pendant le PCA et pour le PRA :

- le matériel (PC, mobilier, téléphone, abonnement internet, etc.) insuffisant pour permettre le développement massif du télétravail nécessaire à la protection des agents et l'exercice de leurs missions dans de bonnes conditions.
- le matériel d'hygiène : le nombre de masques, le gel hydro-alcoolique... en nombre insuffisant. Tous les services, à l'heure actuelle, ne disposent pas des lingettes ou des produits nécessaires pour nettoyer leur matériel. Pouvez-vous nous certifier que les produits sanitaires promis seront disponibles pour tous dès lundi ?
- l'absence d'éléments permettant la vérification des conditions de nettoyage et de désinfection

En conclusion, nous sommes inquiets de l'impact énorme de la crise que nous traversons :

- pour les agents en présentiel : une fatigue énorme due à un manque de rotation des effectifs
- pour les télétravailleurs choisis ou contraints : nombre de problématiques sont apparues : troubles musculo-squelettiques (mal de dos..) ; isolement ; stress ; impact sur la vie privée.....
- pour les personnes confinées : un sentiment d'abandon et de culpabilité

C'est pourquoi, nous demandons la mise à jour du DUERP compte tenu de l'apparition de nouveaux risques liés aux conditions d'exercice de nos missions en période de crise sanitaire et au télétravail.

Monsieur le Président, au vu des documents fournis par vos soins, il nous est impossible de vérifier les conditions de reprise de travail des collègues dès la semaine prochaine. C'est pourquoi, sans préjuger de l'issue de nos débats et des nouveaux éléments que vous voudrez bien communiquer aux membres du CHS CT, nous nous réservons le droit de déposer un droit d'alerte dès la semaine prochaine afin de protéger l'ensemble des agents du département.